

<https://www.snetap-fsu.fr/Obligations-de-service-face-au.html>



Obligations de service : face au mépris affiché par le Ministère, Amplifions la mobilisation !



rs - Enseignant.e - Statuts (titulaire, contractuel) -
Date de mise en ligne : mercredi 23 novembre 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Mercredi 23 novembre 2016, près de 200 collègues de l'Enseignement Agricole Public ont répondu à l'appel d'une intersyndicale ([FO](#) Enseignement Agricole, [SNETAP-FSU](#), [SUD](#) Rural- Territoires, [SYAC-CGT](#)) représentant très majoritairement les Personnels à venir manifester sous les fenêtres de la [DGER](#) et du Ministre Stéphane Le Foll.

L'objet de la mobilisation tient en peu de mots : que la réforme annoncée des obligations réglementaires de service des enseignants permettent une prise en compte des évolutions inhérentes au métier et une amélioration sensible des conditions de travail des agents.



Depuis le départ, le ministère campait sur une réforme à moyens constants, qui ne pouvait se traduire que par une très légère diminution pour certains collègues au détriment des autres.

Le dépôt du préavis de grève, pour ce 23 novembre, a eu pour résultat l'ouverture de négociations la semaine passée, avec le premier déblocage de moyens complémentaires à hauteur de 15 [ETP](#), soit 10 000 heures environ.

Cette enveloppe visait à corriger partiellement la perte de la première chaire pour les enseignants en [BTS](#).

Pour autant, même avec cette mesure corrective, des enseignants continuaient à être perdants, ce qui est inacceptable ! Le préavis a dès lors été maintenu.



La délégation intersyndicale, composée d'une dizaine d'enseignants, a été reçue par le Cabinet du Ministre, en présence du Directeur Général, pendant plus d'une heure et demi.

La délégation a insisté sur la nécessaire prise en compte de la complexité du métier d'enseignant et de ses spécificités dans l'Enseignement Agricole. Au sortir de ce nouvel échange, force est de constater que les Personnels n'ont pas été entendus.

Par exemple, **le Cabinet refuse de supprimer la majoration pour faible effectif pourtant acquise à l'Education**

Nationale.

Tout au plus, au bout d'une heure de discussion, mandate-t-il la DGER pour expertiser l'assouplissement de cette mesure inéquitable d'ici le groupe de travail du 29 novembre et... avec une application éventuelle au mieux à la rentrée 2018 !



Suite au compte-rendu fait par la délégation et face au mépris renvoyé par leur Ministère, les manifestants ont mis en débat et décidé de nouvelles modalités d'actions pour la poursuite de la mobilisation dans l'unité. **Ils ont voté à une très forte majorité la rétention des notes des CCF** (Contrôles en Cours de Formation) afin de mettre en évidence cette part significative du travail invisible des enseignants.

Les collègues n'acceptent pas l'opposition que la DGER tente d'organiser entre eux (en fonction de leur discipline, du niveau des classes devant lesquels ils enseignent, de la taille de leur lycée...).



L'Intersyndicale invite les élu-e-s des personnels dans les différents conseils des établissements, comme dans les instances régionales, à exprimer leur mécontentement (motions, boycott, blocage...). **Elle appelle chaque enseignant, symboliquement, à renvoyer sa fiche de service barrée, au ministère, en signe de refus d'une réforme qui, encore à cette heure, ne se traduit pas par des avancées pour tous !**

Paris, le 23 novembre 2016

<https://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/diapo.pdf> title='PDF - 521.9 ko' type="application/pdf">

les photos en pdf





23 novembre 2016